



COMITÉ DU 12 JUIN 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	06	12	07

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 7 juin 2023 : 31 mai 2023
- Réunion du 7 juin 2023 : absence de quorum constatée (29 membres présent.e.s, 3 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 31 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 12 juin 2023 : 8 juin 2023
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents : 4¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 0
- Nb de membres absents et excusés : 59

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20230612-C2023_06_12_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS 2023 – MODIFICATIONS

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

La procédure des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AP/AE/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet de visualiser sur plusieurs exercices les crédits nécessaires à la réalisation de projets.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de dépenses de fonctionnement résultant d'un engagement de la collectivité au-delà d'un exercice budgétaire. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

L'autorisation de programme ou l'autorisation d'engagement représente la totalité des crédits affichés pour un projet.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagement. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Les crédits de paiements représentent les crédits votés sur chaque exercice budgétaire.

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

Les AP/AE/CP sont présentés au vote de la manière suivante :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ;
- Les crédits de paiements non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du comité syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/AE/CP ;
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération du comité syndical.

Le suivi des AP/AE/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la 1^{re} convocation adressée le 31/05/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 07/06/2023,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 07/06/2023,
Vu la 2^e convocation adressée le 08/06/2023 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 12/06/2023,
Considérant l'avis favorable de la Commission de Finances du 07/06/2023,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – de valider, conformément aux documents joints en annexe, les modifications suivantes :

Section d'investissement

Création d'Autorisation de Programme :

- Autorisation de programme n° 2023AP10, comprenant l'opération 2023-21 « VIDEOPROTECTION DES QUAIS DE TRANSFERT », avec un montant de 110 000 €.

Modifications d'Autorisations de Programme :

- Autorisation de programme n° 2019AP02, comprenant l'opération 2019-16 « MONTVILLE - BASSIN EP », révisée à la baisse pour un montant de 31 816,22 € suite aux réalisations 2022.
- Autorisation de programme n° 2019AP03, comprenant l'opération 2019-16 « VILLERS ECALLES - BASSIN EP », révisée à la baisse pour un montant de 16 287,91 € suite aux réalisations 2022 et pour clôture de l'opération.

Section de fonctionnement

Création d'Autorisation d'Engagement :

- Autorisation d'engagement n° 2023AE02 « BOUCLE LOCALE ELECTRIQUE », avec un montant de 50 000 €.

- Autorisation d'engagement n° 2023AE03 « MARCHE BIODECHETS », avec un montant de 300 000 €.

Modification d'Autorisation d'Engagement :

- Autorisation d'engagement n° 2023AE01 « RENOUELEMENT MARCHE D'EXPLOITATION UVE », révisée à la hausse pour un montant de 70 000 € suite à l'ajustement du projet.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	04	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ

-

-

Section d'investissement	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES				CREDITS DE PAIEMENTS				
	Etape budgétaire	Montant voté	Révisions proposé	Total cumulé	Réalisations cumulées antérieures	2023	2024	2025 à 2028 (montants estimés)	Total cumulé
2019AP01 SAINT JEAN - BASSIN EP		1 127 500	0	1 127 500	932 010	135 000	60 490	0	1 127 500
	Opération 2019-15	DM 2019-02	445 000		60 737				60 737
		Révision BP 2021	102 000		0				0
		Révision BP 2022	405 500		405 500				405 500
		Report de crédits BS 2022			465 772				465 772
		Révision BS 2022	140 000		0	100 000			100 000
		Révision BP 2023	35 000		0	35 000			35 000
		Report CP BS 2023			0		60 490		60 490
2019AP02 MONTVILLE - BASSIN EP		303 500	-31 816	271 684	261 797	9 886	0	0	271 684
	Opération 2019-16	DM 2019-02	233 000		24 735				24 735
		Révision BP 2022	70 500		70 500				70 500
		Report de crédits BS 2022			166 562				166 562
		Report de crédits BS 2023		-31 816	0	9 886			9 886
2019AP03 VILLERS ECALLES - BASSIN EP		159 600	-16 288	143 312	143 312	0	0	0	143 312
	Opération 2019-17	DM 2019-02	110 000		4 918				4 918
		Révision BP 2021	8 000		0				0
		Révision BP 2022	1 600		1 600				1 600
		Report de crédits BS 2021			113 082				113 082
		Révision DM1 2022	40 000		23 713				23 713
		Solde AP BS 2023		-16 288	0				0
2020AP04 DESIGN CLEON		1 000 937	0	1 000 937	49 702	851 235	100 000	0	1 000 937
	Opération 2018-35	BS 2020	700 937		38 170				38 170
		Report de crédits BS 2022			11 533				11 533
		Révision BS 2022	200 000		0	200 000			200 000
		Révision BP 2023	100 000		0		100 000		100 000
		Report CP BS 2023			0	651 235			651 235
2022AP05 DEFENSE INCENDIE DU CENTRE DE TRI		1 631 000	0	1 631 000	32 371	1 518 629	80 000	0	1 631 000
	Opération 2017-11	BS 2021	60 000		12 964				12 964
		BP 2022	520 000		19 407				19 407
		Report de crédits BS 2022			0				0
		Révision BS 2022	551 000		0	551 000			551 000
		Révision DM1 2022	500 000		0	500 000			500 000
		Report CP BS 2023			0	467 629	80 000		547 629
2022AP06 INTERCONNEXION CENTRE DE TRI/UVE		914 160	0	914 160	49 260	100 000	764 900	0	914 160
	Opération 2018-32	BS 2021	19 160		19 160				19 160
		BP 2022	35 000		30 100				30 100
		Révision BS 2022	860 000		0	300 000	500 000		800 000
		Report CP BS 2023			0		64 900		64 900
		Révision BS 2023			0	-200 000	200 000		0
2022AP07 TRANSPORT FLUVIAL		1 200 000	0	1 200 000	7 000	82 000	711 000	400 000	1 200 000
	Opération 2022-15	BP 2022	200 000		7 000				7 000
		Révision BS 2022	1 000 000		0		600 000	400 000	1 000 000
		Report CP BS 2023			0	82 000	111 000		193 000
2022AP08 CONSTRUCTION CENTRE DE TRI ZONE NORD		25 060 000	0	25 060 000	0	170 000	40 000	24 850 000	25 060 000
	Opération 2022-24	BS 2022	25 060 000		0			25 000 000	25 000 000
		Révision BP 2023			0	150 000		-150 000	0
		Report CP BS 2023			0	20 000	40 000		60 000
2022AP09 RECONDITIONNEMENT D'ENGINS		341 000	0	341 000	0	341 000	0	0	341 000
	Opération 2022-26	DM1 2022	321 000		0	320 000			320 000
		Révision BP 2023	20 000		0	20 000			20 000
		Report CP BS 2023			0	1 000			1 000
2023AP10 VIDEOPROTECTION DES QUAIS DE TRANSFERT		0	110 000	110 000	0	10 000	100 000	0	110 000
	Opération 2023-21	BS 2023		110 000	0	10 000	100 000		110 000
TOTAL		31 737 697	-48 104	31 689 593	1 475 452	3 207 750	1 756 390	25 250 000	31 689 593

Section de fonctionnement	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS				CREDITS DE PAIEMENTS				
	Etape budgétaire	Montant voté	Révisions proposé	Total cumulé	Réalisations cumulées antérieures	2023	2024	2025 à 2028 (montants estimés)	Total cumulé
2023AE01	RENOUVELLEMENT MARCHÉ D'EXPLOITATION UVE	150 000	70 000	220 000	0	100 000	120 000	0	220 000
	Création	BP 2023	150 000		0	100 000	50 000		150 000
	Révision	BS 2023	70 000		0		70 000		70 000
2023AE02	BOUCLE LOCALE / AUTOCOMMATION ELECTRIQUE	0	50 000	50 000	0	10 000	40 000	0	50 000
	Création	BS 2023	50 000		0	10 000	40 000		50 000
2023AE03	MARCHÉ BIODECHETS	0	300 000	300 000	0	2 000	298 000	0	300 000
	Création	BS 2023	300 000		0	2 000	298 000		300 000
TOTAL		150 000	70 000	220 000	0	100 000	120 000	0	220 000